



**OBÉIR,
DÉSObÉIR,
CRÉER DU DROIT ?**

Pour convoquer la Justice de notre temps

**Stage organisé par
le secteur Philosophie du GFEN**

Les 29, 30 et 31 août 2012
3, rue Récamier
Paris 7ème

Groupe Français d'Education Nouvelle
14, avenue Spinoza 94200 IVRY
01 46 72 53 17
www.gfen.asso.fr

Obéir, désobéir, créer du droit ?

Que dire, que faire, quand la loi nous révolte ? De quel droit jugeons-nous la Justice injuste, et comment, sinon par des moyens illégaux, changer les lois ? Tel est le problème philosophique que soulève la ***désobéissance civile*** : peut-on déroger à la légalité républicaine sans introduire par là même le ferment de la guerre civile ? De quelle légitimité les hors-la-loi pourraient-ils se prévaloir contre les décisions de la majorité des citoyens ? De leur conscience morale personnelle ? Mais au nom de quoi celle-ci serait-elle supérieure à celles des autres citoyens ? La désobéissance n'est-elle pas finalement une forme nouvelle de terrorisme, moraliste et sectaire ? Ou est-elle au contraire, comme le prétendent ses partisans, un appel responsable, certes pour l'heure minoritaire, à une souveraineté populaire à venir ? Peut-on distinguer a priori la violence fondatrice du droit de la violence chaotique de l'émeute ? Comment distinguer la délinquance, voire le crime, et l'action politique ? La justice semble donc ainsi toujours convoquée : entre force de loi et lois des forces, ***pourquoi, et comment, est-il possible de créer du droit ?***

« Le peuple comme source de pouvoir », tel est l'un des arguments avancés par Bertrand Russell pour réunir autour de lui des citoyens du monde entier, afin de juger si les USA sont coupables ou non de crimes de guerre au Vietnam. Le ***Tribunal Russell*** est devenu ainsi un exemple de remise en cause de la justice instituée. Cette fois, il ne s'agit pas de critiquer une loi dans un seul État, mais de faire pression sur tous les États afin qu'ils mettent en place une justice internationale. Pourquoi ? Parce qu'au delà de l'État national, tous les citoyens et peuples du monde doivent pouvoir exercer une souveraineté collective sur les guerres en cours. Dès 1967, le ***Tribunal B. Russell*** réclame une formalisation institutionnelle de ce pouvoir populaire ; en 2002 la Cour Pénale Internationale est créée et en 2012, son premier jugement est rendu. Cette continuité historique ne prouve-t-elle pas, rétrospectivement, le bien-fondé de la démarche de B. Russell, sans sous-estimer toutefois les difficultés philosophiques qu'elle implique : s'agit-il ici de former une conscience critique planétaire ? D'instituer l'équivalent d'un État mondial ? Ou d'appeler à la formation d'un « contrat social » interétatique, et donc d'une justice internationale ?

Ces questionnements contemporains trouvent, bien entendu, leurs sources dans la figure légendaire d'***Antigone***, que le GFEN a souvent évoquée et travaillée, notamment par le biais de la démarche du « procès ». Notons en effet que les questions relatives à la ***désobéissance civile*** et au ***tribunal Russell*** passent par une mise en procès des procès, et des procédures en particulier ; c'est pourquoi revenir à Antigone nous semble intellectuellement et pédagogiquement pertinent : comment, à partir d'un renouvellement de la démarche, pouvons-nous nous appuyer sur cette figure canonique pour mieux penser notre temps ? Antigone désobéit-elle à la loi de Créon pour elle-même et sa famille, réclamant ainsi un privilège, ou pour que la loi change pour tous ? S'agit-il d'une désobéissance civile, d'une désobéissance civique, d'une simple objection de conscience ou d'un acte de résistance ?

*Le secteur philo du GFEN vous propose de venir travailler ces questions dans des **démarches de recherche** qui alterneront travail individuel et travail collectif, lectures et écritures de textes philosophiques, démarches qui seront analysées ensuite tant du point de vue de leur contenu philosophique que du point de vue de leur pertinence pédagogique et de leur faisabilité avec des élèves en classe.*

<p>Mercredi 29 août</p> <p>La désobéissance civile 1^{ère} étape (9h30-12h30)</p> <p>Antigone, Al Capone, Malcolm... La loi de quel droit ?</p> <p>Études de cas autour de la Désobéissance</p>	<p>Jeudi 30 août</p> <p>Le Tribunal Russell 1^{ère} étape (9h30-12h30)</p> <p>Le Tribunal Russell, vers une justice universelle ? (De Nuremberg au Vietnam)</p> <p>A partir du Discours inaugural de J-P. Sartre, 1967</p>	<p>Vendredi 31 août</p> <p>Antigone (9h30-12h30)</p> <p>Si Antigone avait eu un procès...</p> <p>La démarche « procès » revisitée :</p> <p>Fondements pédagogiques d'un théâtre philosophique</p>
<p>2^{ème} étape (14h00-16h30)</p> <p>Double mise à l'épreuve : - des cas à la lumière de :</p> <p>G. Thoreau / H. Arendt J. Rawls / E. Balibar</p> <p>- des textes de ces auteurs à partir des études de cas.</p> <p>Analyse réflexive sur la démarche (16h45-18h)</p>	<p>2^{ème} étape (14h00-16h30)</p> <p>De Nuremberg à La Haye en passant par Stockholm</p> <p>Imaginer et défendre une justice universelle</p> <p>Fonctions de la jurisprudence Intervention de Quitterie Guillemin, avocate (16h45-18h)</p>	<p>Discussion collective sur les démarches du GFEN et leurs pertinences contemporaines (14h-15h30)</p> <p>Bilan du Stage (15h30-17h)</p>

Jusqu'au dernier moment, des modifications sont possibles et l'ordre des thèmes est susceptible d'être modifié en fonction du temps que prendront les différentes démarches. Place aux surprises !

Ce stage est naturellement ouvert à toutes celles et ceux qui aiment la marche et les paysages philosophiques nouveaux; il s'adresse toutefois plus particulièrement à ceux qui se préoccupent d'éducation, ou plutôt de l'autorité d'une éducation non autoritaire; aux enseignants de philosophie bien sûr, qui trouveront ici de quoi interroger l'évolution de leur métier.

Fiche d'inscription

A retourner **au plus tôt**, et **impérativement avant le 15 juillet 2012**,
avec un chèque de 20 euros d'arrhes au nom du Secteur Philo du GFEN à :
Cécile Victorri, 14 rue de Chartres 75018 Paris

Des informations plus précises vous seront envoyées dès réception de votre inscription.
Une inscription au dernier moment ne sera possible que dans la limite des places disponibles.
Il est possible de ne participer qu'à une seule journée, nous contacter.

Nom et prénom.....
Adresse.....
Téléphone.....
E-mail.....

Je m'inscris au stage « *Obéir, désobéir, créer du droit ?* » (29 – 31 août)

Prix du stage, n'incluant pas l'hébergement et les repas

De 900 à 1200 euros.....	25 euros	Hébergement possible « chez les amis » ;
De 1200 à 1500 euros.....	30 euros	dans ce cas, prévenez-nous
De 1500 à 1800 euros.....	35 euros	avant le 15 juillet
De 1800 à 2100 euros.....	40 euros	
De 2100 à 2400 euros.....	50 euros	
De 2400 à 2700 euros.....	55 euros	
De 2700 à 3000 euros.....	60 euros	
De 3000 à 3300 euros.....	70 euros	

*Cochez la ligne correspondant à votre salaire.
Réduction de 10% aux adhérents du GFEN*

Les frais de stage peuvent être pris en compte en déduction d'impôts

Renseignements pratiques

Dates : Mercredi 29, jeudi 30, vendredi 31 août 2012

Lieu : Ligue de l'enseignement, 3 rue Récamier 75007 Paris
(Métro Sèvres-Babylone)

Pour toute information, contacter :

- Jean-Charles Royer (St Ouen) 06 77 09 96 74 jean-charles.royer@wanadoo.fr
- Cécile Victorri (Paris) 06 17 14 09 78 cvictorri@yahoo.fr
- Catherine Métivier (Paris) 06 71 80 69 65 metivier.catherine@wanadoo.fr
- Nicole Grataloup (Montreuil) 06 89 28 24 62 nicole.grataloup2@wanadoo.fr
- Fabienne Khoudar (Morangis) 06 86 98 61 07 fabienne.khoudar@orange.fr